



192661 - Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) choisissait-il systématiquement une bête castrée du cheptel pour en faire des sacrifices?

question

Quelles sont les dispositions qui régissent les animaux non castrés ? Sont-ils préférables comme sacrifices ?

Comment le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) traitait-il cette catégorie d'animaux ?

Vous avez mentionné dans la fatwa n° 95329 que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a sacrifié deux béliers castrés, agissait-il ainsi en permanence ou lui arrivait-il de sacrifier des bêtes non castrées ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, on a déjà expliqué dans le cadre de la réponse donnée à la question n°[95329](#) qu'il n'y a aucun inconvénient à castrer un animal pour un intérêt avéré selon l'avis de tous les ulémas. Rien dans la Sunna n'indique que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) réservait un traitement spécial aux animaux castrés ou leur appliquait des dispositions particulières. Tout ce que l'on sait est qu'il (le Prophète) a sacrifié deux béliers castrés. Ceci indique la permission de la castration des animaux, d'une part, et l'usage d'une bête castrée comme sacrifice, d'autre part.

Ahmad (23348) a rapporté qu'Abou Rafi a dit : **Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a sacrifié deux béliers blancs castrés, porteurs de taches noires.** (Jugé authentique par al-Albani dans al-Irwaa (4/360).

Cheikh Ibn Outhaymine a écrit : **On peut sacrifier une bête castrée car il est prouvé que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a sacrifié deux béliers castrés.** La raison en est que la



viande de la bête castrée est meilleure. La castration ne porte aucune atteinte à la bête. Extrait de al-liqaa ach-chahri, 3/1111. Quant à la bête amputée du sexe, il n'est pas permis de l'utiliser comme sacrifice, comme on le verra.

Deuxièmement, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) ne choisissait pas systématiquement des animaux castrés pour sacrifices car il lui arrivait de prendre un bélier non castré.

Abou Dawoud(2796) et at-Tirmidhi(1496) ont rapporté qu'Abou Said a dit : **Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) avait l'habitude de sacrifier un bélier cornu et robuste qui avait des taches noires autour des yeux, des pattes et de la bouche.** (Jugé authentique par al-Albani.

Malick(1043) a rapporté d'après Nafi qu'Abdoullah ibn Omar fit un sacrifice à Médine. Nafi poursuivit : **Il m'avait donné l'ordre de lui acheter un robuste bélier cornu et de l'égorger le jour de la Fête à l'endroit où les gens font la prière.**

L'auteur d'an-Nihaya (3/ 417) a écrit : «le terme fahil désigne le bélier capable de procréer. Il (le Prophète) préférait un tel bélier à cause de sa force et de sa noblesse. Voir Tahdhib al-lougha par al-Azhari, 5/48).

Ibn Abdoul Barr (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde) a dit : **Le bélier fort et cornu constitue la meilleure bête à sacrifier selon Malick et la plupart des ulémas.** Extrait d'al-istidhkaar (5/220).

Certains ulémas préfèrent la bête castrée en raison de la qualité de sa viande. A ce propos, cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) écrit : **Il est permis d'égorger une bête castrée comme sacrifice. Certains ulémas la préfèrent même à la bête forte mais non castrée parce que, dit-on, sa viande est meilleure. Ce qui est juste, d'autre part, est que le bélier fort non castré est meilleur parce que conservant l'intégralité de ses organes. Ce qui rend sa viande meilleure.** Extrait de fatwa nouroune alaa ad-darb (9/42).

D'autres ne prononcent pas de préférence. A ce propos, Chawkaani (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) écrit : **On a tiré des arguments des hadiths cités dans ce chapitre en faveur de la recommandation de sacrifier une bête castrée. Il semble toutefois que cette recommandation ne**



se justifie pas car il est prouvé que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a sacrifié un bœuf non castré d'après le hadith d'Abou Saïd. Dès lors, les deux choix sont égaux. Extrait de Nayl al-Awtaar, 5/142.

Peut-être serait-il plus juste de dire ici que le meilleur de chaque catégorie reste le plus engraisé, celui qui donne une plus grande quantité de viande, le plus parfait et le plus beau physiquement. » Voir ahkaam al-oudhiyah wa adhakaat (2/229).

Si la bête forte et non castrée est plus imposante et fournit une viande de meilleure qualité, elle est préférable. Si la bête castrée est plus imposante et fournit une viande de meilleure qualité, elle est préférable.